



Toulouse, le 29 mars 2021

A

Monsieur Thierry Baril, Chief HR Officer Group Airbus  
Monsieur Donald Fraty, Directeur des RH Airbus France

**N/REF : 03/LET/2021**

OBJET : Versement primes

Copie : P. Mangion

Messieurs,

Dans le cadre de l'intéressement 2020, vous avez annoncé, en Comité Européen, un versement exceptionnel de 210 € aux salariés d'Airbus Commercial pour récompenser les efforts des salariés et l'atteinte de l'objectif FR1.

La CFE-CGC vous en remercie.

Lors de la réunion de la commission Intéressement du 24 mars dernier, la CFE-CGC a demandé que :

- L'ensemble du périmètre Airbus Commercial, quelles que soient les entités juridiques, puisse en être bénéficiaire.
- La suspension du contrat de travail dans le cadre de l'activité partielle et les jours pour arrêt maladie liés à des mesures sanitaires « Covid-19 » (gardes enfants en particulier) soient neutralisés dans le calcul du prorata de présence.

D'autre part, afin de rétribuer les efforts collectifs des salariés du Groupe, vous avez décidé de verser une prime exceptionnelle dite « Prime Covid-19 » de 600 €.

La CFE-CGC vous en remercie.

Toutefois, la CFE-CGC vous demande que tous les salariés du Groupe puissent en être bénéficiaires, sans distinction d'appartenance à une de nos entités du périmètre groupe. Comme vous le mentionnez dans votre courrier, cette prime est une reconnaissance d'une contribution à la résilience et à des efforts communs. Il serait regrettable, par sa non attribution, de faire penser que, des salariés comme ceux de Stormshield, n'aient pas œuvré dans ce sens.

De même, si cette prime devait être versée au prorata du temps de présence, la CFE-CGC vous demande de neutraliser les absences liées à la crise Covid-19 (Activité Partielle et arrêts dits AMELI). Il serait injuste que des salariés, organisés en télétravail et ayant pu garder leurs enfants se voient attribuer l'intégralité de la prime alors que d'autres ayant choisi un arrêt AMELI, pour le même motif, soient pénalisés.

Enfin, nous attendons que vous nous précisiez les modalités de versement, en particulier en termes de traitement social et fiscal.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Françoise Vallin  
Coordnatrice Groupe Airbus